

# Micro parcelles en taillis à courte rotation



Biodiversité

Citoyenneté

## DESCRIPTION

Implantation d'essences à croissance rapide en vue de produire du bois valorisable (énergie, litière, paillage végétal...). Récolte tous les 12 ans en moyenne.

## OBJECTIFS

**Economique** : occuper et rentabiliser des délaissés y compris de petites surfaces souvent inadaptées à d'autres valorisations. Alimenter une chaufferie bois.

**Biodiversité** : favoriser une expression et un développement de la biodiversité en créant des zones de quiétude. Servir de couvert (habitat et refuge), de ressources alimentaires (directes et support) à la faune. Diversifier les éléments fixes du paysage.

**Environnement /paysage** : contribuer à la qualité des eaux, rompre la monotonie du paysage, le diversifier. Contribuer à produire une ressource locale, stocker du carbone.

## CONDITIONS

Surface en maîtrise foncière.

Une fiche technique précise les conditions de l'implantation qui fait l'objet d'un conseil conjoint de la FDC 71 et du Centre régional de la propriété forestière (Annexe 4).

Aménagement du territoire

Développement durable

Environnement

Chasse





**En phase de test - Venez participer !**

## MISE EN ŒUVRE DE MICRO PARCELLES EN TCR

L'implantation de taillis en courte rotation (TCR) vise ici essentiellement des espaces délaissés de par leur situation ou leur conformation, ou volontairement implantés en vue de produire du bois énergie.

Un TCR consiste en l'implantation d'une formation boisée, le plus généralement productive de bois biomasse. Hors parcellaire agricole, l'objectif recherché est une production de bois à long terme concernant plusieurs rotations.

La durée d'implantation d'une telle formation boisée est en moyenne de 10 à 12 ans. C'est la durée optimale, pour certaines essences à croissance rapide pour produire une quantité de bois récoltable et rentable. Les arbres produisant l'essentiel de leur fertilité, plusieurs récoltes peuvent être réalisées avec le même espace de temps. Toutefois, il convient de souligner que si des terres peu productives sont consacrées à l'implantation de TCR, la croissance moyenne des essences peut en être affectée par rapport aux modèles développés.

Par ailleurs, il existe également des taillis très courte rotation (TTCR) destinés à une production de biomasse sur une période réduite de 3 à 4 années ; les TTCR ne sont pas concernés par cette fiche.

Les techniques d'implantation et les essences utilisées sont développées dans l'annexe 4. Ces recommandations ont fait l'objet d'un travail conjoint avec le Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne-Franche-Comté.

## FINANCEMENT

L'achat des plants et leur implantation peuvent faire l'objet d'une recherche d'aide financière par la collectivité et/ou la FDC 71.



Biodiversité

Citoyenneté



Aménagement du territoire



Développement durable



Environnement

Chasse



Source photos : Romain LACHEZE - CRPF (©CRPF)